

Provence-Alpes-Côte d'Azur



N° 53

novembre 2017

Niveaux de vie en 2014

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2^e région la plus marquée par les inégalités

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part des salaires dans le revenu disponible des ménages est inférieure à la moyenne nationale en 2014. Comptant de nombreux seniors et des catégories défavorisées, la région se distingue par le poids des retraites et des prestations sociales dans le revenu. En sens inverse, elle abrite aussi une population aisée, dont le niveau de vie est porté par les revenus issus du patrimoine. Ces disparités dans la composition du revenu se traduisent par de fortes inégalités de niveau de vie. En 2014, le rapport de niveau de vie entre les 10 % les plus aisés et les 10 % les plus modestes est de 3,7. Paca apparaît ainsi comme la 2^e région la plus marquée par les inégalités après l'Île-de-France.

La composition du revenu est variable d'un territoire à l'autre. Dans le Var et dans les départements alpins, la part des retraites dans le revenu est plus élevée. Les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse se distinguent par le poids des prestations sociales, les Alpes-Maritimes par l'importance des revenus du patrimoine.

En 2014, 870 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté dans la région, soit 17,5 % de la population.

Fabrice Michailescu, Insee

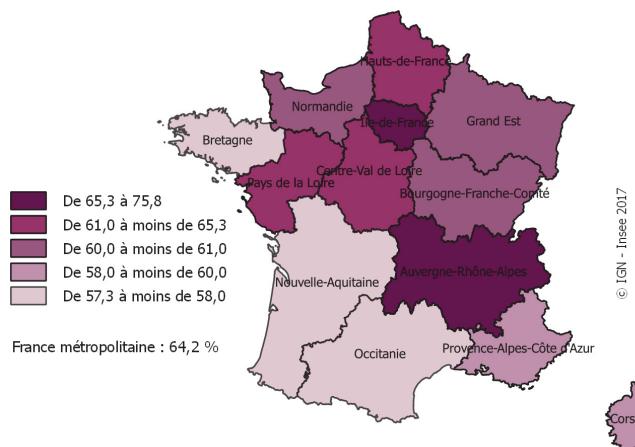
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les salaires et traitements représentent 59,5 % du revenu disponible des ménages (*définitions*), soit 4,7 points de moins qu'au niveau national en 2014 (*figure 1*). La région se distingue par le poids des retraites et pensions, qui représentent 31,1 % du revenu disponible des ménages contre 27,9 % en métropole.

L'importance des revenus du patrimoine (11,8 % contre 11,1 %) est une autre caractéristique de Paca, qui n'est devancée sur ce point que par les régions Grand Est et Île-de-France. Il en est de même pour les revenus des activités non salariées (6,4 % contre 5,7 % au niveau national).

La région, qui compte un taux de chômage parmi les plus élevés de France métropolitaine, enregistre une part un

1 Les salaires représentent 59,5 % du revenu disponible en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Part des salaires et traitements dans le revenu disponible des ménages en France métropolitaine en 2014, par région (en %)



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

peu plus forte d'indemnités chômage (3,4 % contre 3,2 %). Seule la région des Hauts-de-France présente une proportion supérieure (3,5 %).

Les prestations sociales représentent 5,6 % du revenu des habitants de Paca, part supérieure à la moyenne nationale. Parmi ces prestations, les allocations familiales et les minima sociaux contribuent au revenu chacune à hauteur de 2,0 %, tandis que les allocations logement représentent 1,6 % du revenu disponible des ménages.

Une composition du revenu différente selon les départements

La composition du revenu varie selon les départements en fonction du profil socio-démographique des ménages résidents (*figure 2*). Dans le Var, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, la part des salaires et des indemnités chômage est inférieure à la moyenne régionale. Cela s'explique surtout par le poids des retraites dans ces départements où près de trois habitants sur dix ont plus de 60 ans. À l'opposé, la part des salaires et des indemnités chômage est plus importante dans les Bouches-du-Rhône (67 %), où la population est plus jeune. À l'instar du Vaucluse, le département compte également une proportion importante de ménages modestes. La part des prestations sociales y est donc plus élevée que la moyenne régionale. En Vaucluse, les allocations familiales sont les prestations sociales qui contribuent le plus au revenu des ménages (2,6 % du revenu disponible), devant les minima sociaux et les allocations logement (2,0 %). Enfin, les Alpes-Maritimes se distinguent par une part plus élevée de revenus issus du patrimoine (13 %) (*figure 3*). Le département abrite une proportion plus importante de ménages aisés, que traduit aussi une contribution à l'impôt plus élevée qu'ailleurs.

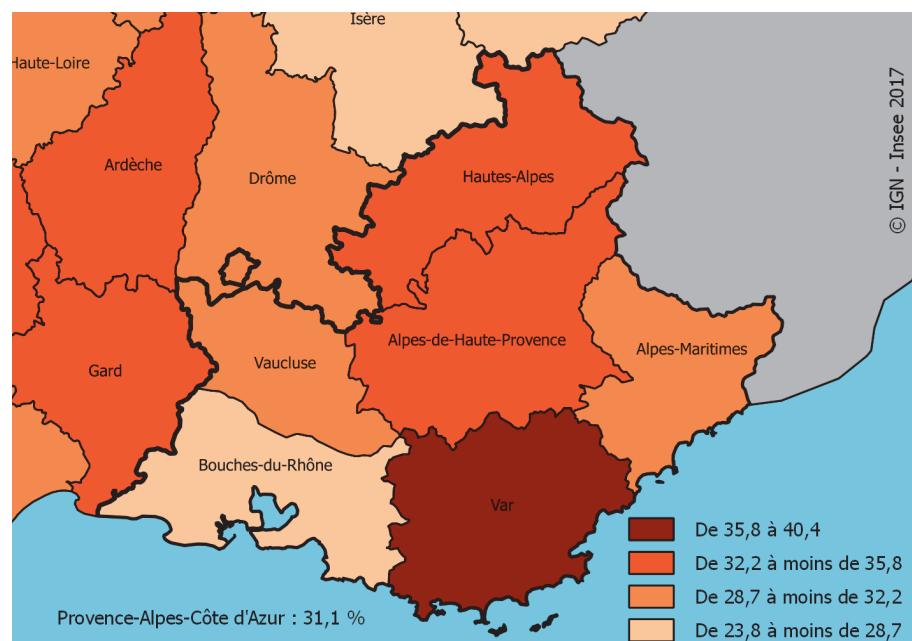
Paca est la 2^e région la plus marquée par les inégalités

En Paca, le rapport de niveau de vie (*définitions*) entre les 10 % de personnes les plus aisées et les 10 % les plus modestes est de 3,7. Le revenu disponible est supérieur à 3 080 euros par mois et par unité de consommation (UC) pour les premières, tandis que les secondes disposent de moins de 824 euros par mois et par UC. Ce rapport fait de Paca la 2^e région la plus inégalitaire après l'Île-de-France.

Les 10 % de personnes les plus modestes perçoivent plus de prestations sociales (40,7 %) que de revenus salariés (38,3 %).

2 Un poids plus important des retraites dans le Var et les départements alpins

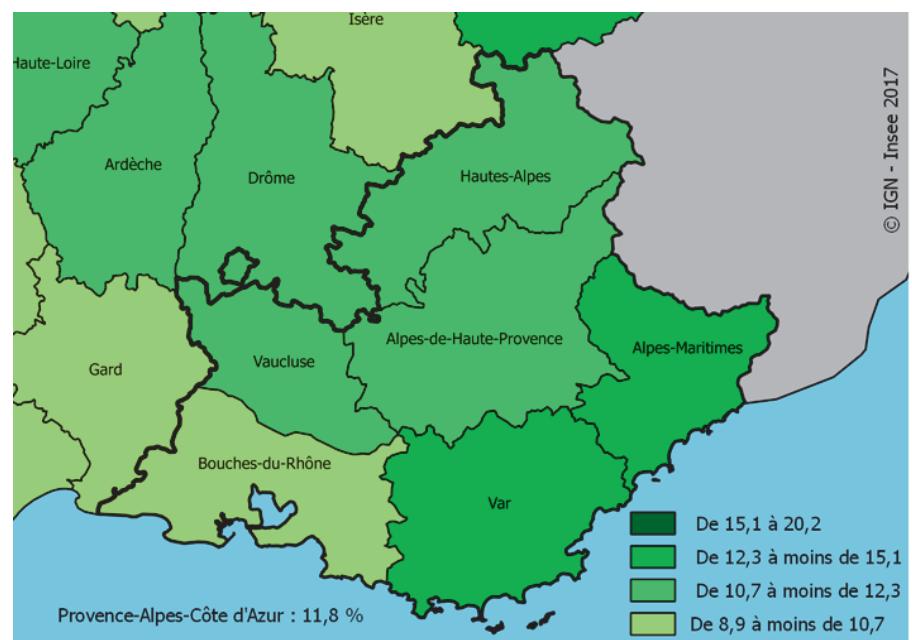
Part des pensions et retraites dans le revenu disponible des ménages en 2014, par département (en %)



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccnsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

3 Des revenus issus du patrimoine plus importants sur la Côte d'Azur

Part des revenus du patrimoine dans le revenu disponible des ménages en 2014, par département (en %)



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccnsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

De plus, l'impôt pèse peu sur leur revenu (6 %) et leurs revenus issus du patrimoine sont rares (5 %). À l'opposé, pour les 10 % de personnes les plus aisées, les impôts représentent 30 % de leur revenu disponible (*figure 4*). La part des salaires dans le revenu augmente avec le niveau de vie pour atteindre son maximum chez les personnes situées entre les 6^e et 7^e déciles (*définitions*). Au-delà, la part des salaires décroît au profit des revenus du patrimoine et des activités

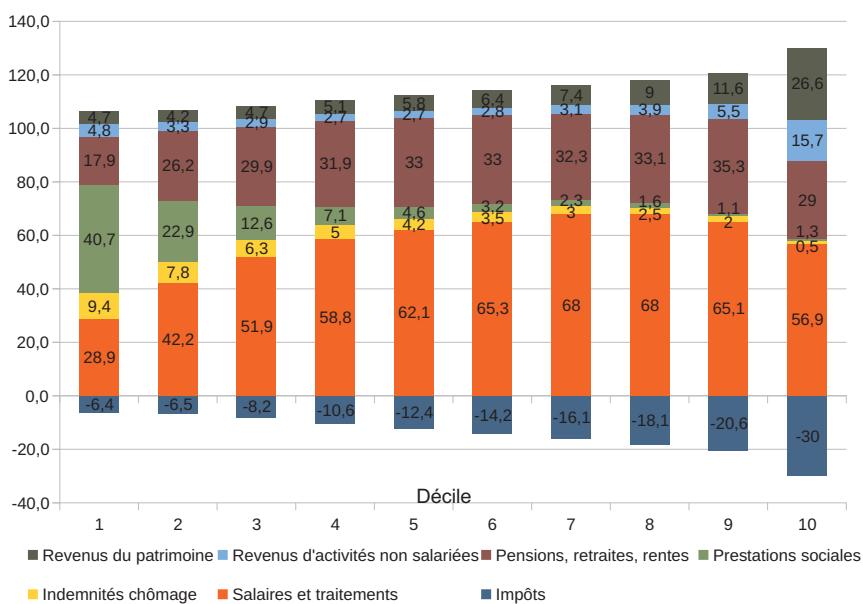
non salariées. Ceux-ci représentent jusqu'à 42 % du revenu disponible pour les 10 % les plus aisés.

Des inégalités prégnantes dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes

Les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes présentent les plus fortes disparités dans la distribution des revenus (*figure 5*).

4 Les prestations sociales représentent 41 % des revenus des 10 % de personnes les plus modestes

Composition du revenu disponible en 2014, selon le décile de niveau de vie (en %)



Lecture : Les salaires et traitements représentent 56,9 % du revenu disponible des 10 % de personnes les plus aisées. Le montant de leur impôt représente l'équivalent de 30 % de leur revenu disponible

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

Dans les Bouches-du-Rhône, le niveau de vie des plus modestes est très faible et les revenus des plus aisés sont supérieurs à la moyenne régionale. Le rapport entre hauts et bas revenus est ainsi le plus élevé de la région (3,9). Dans les Alpes-Maritimes, les fortes inégalités (rapport interdécile de 3,8) reflètent surtout le haut niveau de vie de sa population la plus aisée. En Vaucluse, les inégalités sont un peu moins marquées (3,6) : la population modeste dispose de revenus plus faibles que dans tout autre département de la région, mais les revenus des plus aisés y sont aussi plus modérés qu'ailleurs. Les Hautes-Alpes sont le

département où les inégalités sont les moins marquées. Le niveau de vie des plus modestes y est le plus élevé et celui des plus aisés le plus bas de tous les départements. Le rapport entre hauts et bas revenus y est donc le plus faible de la région (3,1).

Paca au 3^e rang des régions les plus touchées par la pauvreté

En Paca en 2014, 17,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (moins de 1 010 euros par mois et par unité de consommation) tandis que la moyenne nationale s'établit à 14,5 % (*définitions*). La région reste la

plus touchée par la pauvreté monétaire après la Corse (20,3 %) et les Hauts-de-France (18,3 %). En Paca, 870 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Au niveau départemental, le taux de pauvreté varie de 14,5 % dans les Hautes-Alpes à 20,4 % en Vaucluse.

La région se situe également en 2^e position en termes d'intensité de la pauvreté (*définitions*). Le niveau de vie médian (*définitions*) des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est inférieur de 2 % en Paca par rapport à la France métropolitaine.

La pauvreté touche plus particulièrement les jeunes, les personnes seules et les familles monoparentales. En 2014, un quart des personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans et un tiers des personnes vivant dans une famille monoparentale de la région sont considérées comme pauvres.

Avignon et Marseille sont les grandes villes de la région les plus concernées par la pauvreté

Parmi les principales communes de la région, Avignon présente le plus fort taux de pauvreté : 31 % de sa population vit en dessous de ce seuil. Viennent ensuite Marseille (26 %), Nice et Toulon (21 %). La pauvreté est toutefois plus intense à Marseille qu'à Avignon. D'autres communes du département de Vaucluse concentrent une part élevée de population pauvre : c'est le cas de Carpentras (30 %), Cavaillon (28 %) ou encore Orange (23 %).

A contrario, dans plusieurs grandes villes de la région, comme Aix-en-Provence ou Antibes, le taux de pauvreté est relativement faible (respectivement 14,3 % et 14,1 %). Dans ces communes, l'intensité de la pauvreté est toutefois voisine de la moyenne régionale. ■

5 Les Bouches-du-Rhône présentent de fortes disparités de niveaux de vie

Premier et dernier décile des niveaux de vie mensuels, rapport interdécile et taux de pauvreté en 2014, par département

	1 ^{er} décile (en euros)	9 ^e décile (en euros)	Rapport interdécile	Taux de pauvreté (en %)
Alpes-de Haute-Provence	846	2 805	3,3	17,0
Hautes-Alpes	908	2 778	3,1	14,5
Alpes-Maritimes	851	3 265	3,8	16,0
Bouches-du-Rhône	800	3 118	3,9	18,6
Var	859	3 031	3,5	15,9
Vaucluse	784	2 801	3,6	20,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	824	3 081	3,7	17,5

Lecture : Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le 1^{er} décile des niveaux de vie (plafond de revenu disponible par unité de consommation des 10 % de personnes les plus modestes) est de 846 euros par mois. Le 9^e décile (revenu disponible plancher des 10 % les plus aisées) est de 2 805 euros par mois. Le rapport interdécile est de 3,3 et le taux de pauvreté est de 17,0 %.

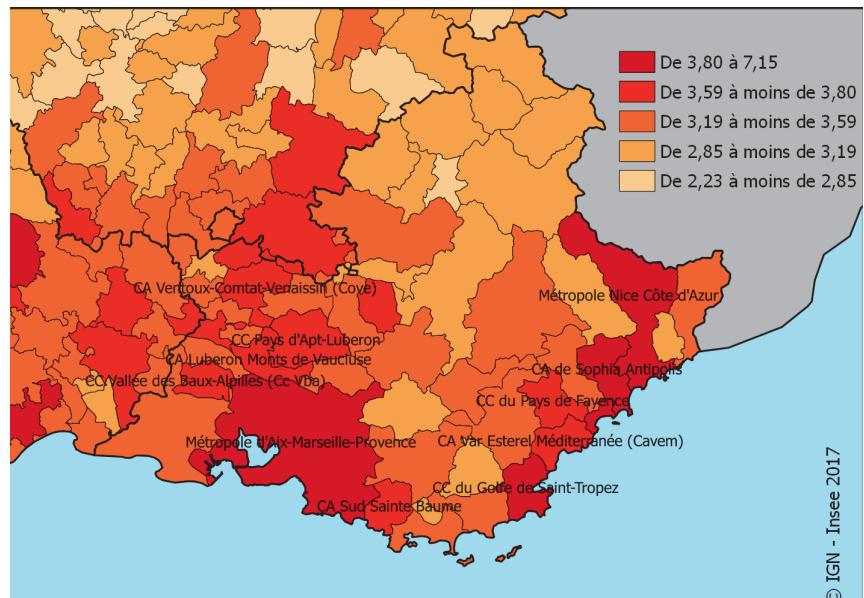
Des disparités plus marquées dans les territoires urbains

En Paca, les inégalités sont plus prégnantes dans les zones les plus urbaines. C'est le cas de la métropole Aix-Marseille-Provence, des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) de la Côte d'Azur (de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez jusqu'à la métropole de Nice-Côte d'Azur) mais aussi de Vaucluse. Ces territoires concentrent des populations aux niveaux de vie très contrastés avec des ménages aisés et des ménages en difficulté financière.

A contrario, les intercommunalités moins peuplées des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence sont moins inégalitaires. C'est également le cas des communautés de communes plus rurales du Var et des Alpes-Maritimes (Cœur du Var, Provence Verdon, Pays des Paillons).

Plus d'inégalités dans les intercommunalités urbaines

Rapport interdécile du niveau de vie en 2014, par EPCI



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

Source et définitions

Les données présentées ici sont issues du **fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) de 2014 qui permet des estimations de revenu aux niveaux communal et infracommunal.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés, qui sont ici imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, plans d'épargne en actions, livrets d'épargne populaire, comptes épargne logement, plans épargne logement), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée, contribution à la réduction de la dette sociale et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est moins étendu (notamment, il ne comprend pas de loyer imputé aux ménages propriétaires occupants).

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Déciles de niveau de vie et rapport interdécile : les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution des niveaux de vie des personnes en dix parties égales. Le premier décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des niveaux de vie des personnes, le neuvième décile (D9) celui au-dessous duquel se situent 90 % des niveaux de vie. Le rapport interdécile (D9/D1) met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution, c'est une des mesures de l'inégalité des niveaux de vie.

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian (soit 1 010 euros par mois et par UC) qui est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenthi
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : novembre 2017
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Brière L., Robin M., « Transferts sociaux versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires », *Insee Focus* n° 97, novembre 2017
- Joseph C., Rivière S. « Provence-Alpes-Côte d'Azur - Plus de 850 000 personnes vivent sous le seuil de pauvre », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n°32, décembre 2016
- Durieux S., « Marseille concentre la moitié de la population des quartiers de la politique de la ville de la région », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n°31, mai 2016
- Argouarc'h J., Boiron A., « Les niveaux de vie en 2014 » *Insee Première* n° 1614, septembre 2016

